



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'élèves scolarisés en petite section en septembre 2021

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Autres infra-annuelles

Demandeur : Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Au cours de sa réunion du 11 mars 2021, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet de panel d'élèves scolarisés en petite section en septembre 2021.

Cette enquête est à l'initiative de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour prolonger les travaux sur les panels précédents qui ne commençaient qu'à l'entrée en CP. Elle s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'études et de statistiques qui contribuent au débat public, à l'aide au pilotage en matière d'éducation et à l'évaluation du système éducatif.

Ce nouveau panel du premier degré aura pour objectif principal de décrire et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée en sixième, puis au collège et au lycée. Le suivi d'une telle cohorte permettra d'éclairer le système éducatif sur les parcours et les performances scolaires des élèves en lien avec notamment le milieu socio-économique et familial de l'élève et son environnement éducatif dans et hors l'école. En particulier, la mise en place d'un panel de petite section permettra de suivre les trajectoires scolaires des élèves dès l'âge de l'instruction obligatoire, abaissé depuis la rentrée scolaire de 2019 de six ans à trois ans (loi du 26 juillet 2019).

Depuis le début des années soixante-dix, la DEPP analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Il s'agit du premier panel d'élèves recrutés en maternelle. Il succède à trois panels d'entrants en cours préparatoire. Les panels sont des éléments essentiels de l'appréciation que peut porter le ministère sur l'efficacité du système éducatif en ce qu'ils sont indispensables à l'analyse de l'égalité des chances des élèves, et de son évolution dans le temps tout au long de leurs parcours scolaires. A cet égard, les panels ont donné lieu à de multiples rapports, publications, études scientifiques et mobilisations de ses résultats par les corps d'inspection et de contrôle.

Il s'agit d'un panel de 35 000 élèves scolarisés en petite section dans une école publique ou privée sous contrat à la rentrée scolaire 2021 en France entière. L'échantillon sera tiré dans l'Outil numérique pour la direction d'école. L'échantillon du panel 2021 sera constitué par un sondage à deux degrés, école et classe. Pour atteindre ses objectifs, le panel 2021 recueillera des informations sur les thèmes suivants:

- Parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Caractéristiques du milieu familial de l'élève : composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement ;
- Degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant ;

- Pratiques éducatives parentales ;
- Opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif ;
- Modes de garde avant l'entrée à l'école maternelle ;
- Niveaux d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au début de la scolarité maternelle ;
- Dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Le Panel d'élèves de premier degré recrutés en 2021 constituera un ensemble d'enquêtes étalées dans le temps. Il sera observé pendant toute la scolarité pré-élémentaire, élémentaire et secondaire des élèves, soit une durée de près de quinze à vingt ans selon les cas. Ces enquêtes seront orientées dans quatre directions principales:

1°) Une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève, recueillie par remontées informatiques

2°) Les acquis des élèves seront mesurés :

- pour l'ensemble des élèves du panel par des grilles d'observation ;
- pour un sous-échantillon d'élèves par un test sur tablette administré dans les écoles.

3°) L'interrogation des familles

Les informations sur l'environnement familial de l'élève feront l'objet d'une enquête auprès des familles au cours du second trimestre 2022. Cette enquête permettra de connaître les conditions dans lesquelles était gardé l'enfant avant l'entrée à l'école maternelle et la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité en petite section. Elle recueillera également des informations précises sur la composition de la famille et les responsables de l'enfant. Elle se déroulera par internet ou voie postale puis, en cas de non-réponse, par téléphone.

4°) L'interrogation des enseignants et des directeurs d'école

Les informations sur les dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève feront l'objet d'une enquête auprès des enseignants et des directeurs d'école utilisant un questionnaire auto-administré par Internet.

La situation scolaire des élèves sera actualisée au début de chaque année scolaire.

Quand les élèves seront en école élémentaire et plus tard au collège, la première prise d'information réalisée au début de la scolarité maternelle pourrait être complétée par d'autres mesures des acquis, y compris via le recueil des résultats obtenus aux évaluations nationales (CP, CE1, 6ème).

Les enquêtes à destination des directeurs d'école et des enseignants seront mises en œuvre en juin 2022. Elles seront réitérées quand les élèves du panel seront en grande section.

Les familles ayant un enfant dans le panel 2021 seront interrogées une première fois en mars – août 2022. L'enquête sera renouvelée à des moments clés de la scolarité des élèves, à priori quand ils auront atteint le CP ; ensuite quand ceux n'ayant pas pris de retard auront atteint le CM2. Plus tard, au collège, ces prises d'information pourraient être complétées par une nouvelle interrogation quand les élèves à l'heure auront atteint la classe de troisième.

Un dispositif de concertation à plusieurs niveaux :

Un Comité scientifique panel 2021. L'architecture générale du dispositif, les instruments de mesure et les résultats lui seront soumis.

Un groupe de concepteurs constitué d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs, a élaboré les grilles d'observation des élèves ainsi que les applications sur tablettes. Ce groupe de concepteurs a bénéficié de l'appui et des conseils de chercheurs.

Un groupe de concepteurs dédié aux enquêtes conduites auprès des enseignants et directeurs d'école. Il a été mis en place afin d'élaborer le questionnaire adressé aux enseignants et celui destiné aux directeurs d'école

Un Comité de pilotage de l'enquête auprès des familles. Il a pour mission construire les outils de mesure de l'enquête.

Durant la scolarité élémentaire des élèves, la base de données du panel 2021 sera appariée tous les ans avec ONDE afin de récupérer d'une part les données relatives à la scolarité de l'élève (classe, établissement) et d'autre part les données de gestion du panel (données de contact des responsables légaux).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au « **Panel d'élèves scolarisés en petite section en septembre 2021** ».